

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Date de convocation : 15 mars 2016

Président de séance : M. JUCHS Bernard, Maire.

Présents : BRISSIEUX Yann, DEVEY Annie, LEHR Claude, BUBENDORFF Jean-Luc, D'AMICO Lucette, FONT Christine, GOETTELMANN Sylvie, GUTHLIN Daniel, KESSLER Evelyne, OTT Gérard, SCHERRER Maurice, SEEL Robert.

Absents excusés : CAPOZIO Marie et GEORGES Mathilde.

Pouvoir : GEORGES Mathilde à JUCHS Bernard.

ORDRE DU JOUR

1. Subventions aux associations 2016
2. Compte administratif et de gestion 2015
3. Budget Primitif 2016 + votre des taux
4. Cotisations SIVU 2016
5. Autorisation signature acte acquisition terrain GRUNENWALD
6. Autorisation signature échange terrain SCHMIT Denis
7. Armoire garderie – Devis SPITTLER
8. Nomination estimateur dégâts de gibier – Monsieur SCHNEIDER Fernand
9. Adhésion SPA 888 € (1194 x 0,75 €)
10. Cotisation AMRF (130 €)
11. CA3F - Nouveau périmètre de fusion
12. Bon cadeau
13. Urbanisme
14. Rapport des commissions
 - Travaux des agents
15. Divers

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

COMPTE RENDU DU 1^{er} février 2016

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 1^{er} février 2016.

POINT 01 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote comme suit les subventions accordées aux associations pour l'année 2016 :

- ACL : 1750 €
- Chorale Sainte-Cécile : 40 €
- AS Schlierbach : 800 €
- Orchestre d'Harmonie : 40 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 40 €
- Soleil d'Automne : 300 €
- Association Saint-Léger : 40 €
- La source : 40 €
- Art Humanitaire : 1550 €
- Apiculteurs du canton de Sierentz : 40 €
- Pétanque Club : 40 €
- Les Amis de Lauzun : 600 €
- Les lutins de la planchette : 40 €
- Crécelles et Murmures : 40 €

Une majeure partie des associations n'ont pas demandé de subvention, elles recevront 40 € correspondant au minimum.

Les subventions les plus élevées versées aux associations s'expliquent de la façon suivante :

L'ACL touchera 1750 € dont 700 € de reversement de la participation de la CAF dans le cadre des activités de théâtre.

L'AS SCHLIERBACH touchera 800 € dont 250 € au profit des jeunes licenciés, somme versée pour le même montant par le conseil départemental sous réserve du versement par la commune.

Les Amis de Lauzun se voient verser une subvention de 600 € dans le cadre de la réception des Lauzunais cet automne.

Art Humanitaire bénéficie d'une subvention de 1550 € pour leur permettre d'accentuer l'opération de stérilisation des chats errants mais également pour régulariser la subvention de l'an passé puisque insuffisante par rapport aux prévisions de stérilisation sur 2015.

POINT 02 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné, approuve le compte administratif 2015 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	878 832,17 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	1 074 201,29 €
- <i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</i> :	195 369,12 €
RESULTAT DE CLOTURE :	+ 915 996,93 €

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	1 514 125,08 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT :	589 881,32 €
- <i>DEFICIT D'INVESTISSEMENT</i> :	- 924 243,76 €
RESULTAT DE CLOTURE :	- 672 962,50 €

Le Conseil Municipal approuve également le compte de gestion 2015 arrêté au même résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 672 962,50 € et un excédent de fonctionnement de 915 996,93 € ;

décide d'affecter la somme de 672 962,50 € à la section d'investissement, article 001, l'excédent de fonctionnement de 243 034,43 € diminué des restes à réaliser d'investissement de 36 450 € soit 206 584,43 € étant imputé à la section de fonctionnement, compte 002 du Budget Primitif 2016.

BUDGET ANNEXE – ZONE D'ACTIVITES

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 0 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 83 700,00 €
- *EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT* : 83 700,00 €
RESULTAT DE CLOTURE : **83 700,00 €**

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 122 917,85 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 0 €
- *DEFICIT D'INVESTISSEMENT* : 122 917,85 €
RESULTAT DE CLOTURE : **- 122 917,85 €**

Le Conseil Municipal approuve également le compte de gestion du Budget Annexe 2015 arrêté au même résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 122 917,85 € et un excédent de fonctionnement de 83 700,00 € ;

décide d'affecter la somme de 122 917,85 € à la section d'investissement, article 001, l'excédent de fonctionnement de 83 700,00 € étant imputé en réserve, compte 1068 du Budget Primitif 2016.

POINT 03 : BUDGET PRIMITIF et BUDGET ANNEXE 2016

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné, vote le Budget Primitif de 2016 arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 121 384,43 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 121 384,43 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 925 082,50 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 925 082,50 €

Et le Budget Annexe 2016 arrêté comme suit

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 145 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 145 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 228 700,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 228 700,00 €

Les taux des 4 taxes restent inchangés pour 2016, à savoir :

Taxe d'habitation : 20,33
Taxe foncière (bâti) : 16,29
Taxe foncière (non bâti) : 84,93
CFE : 20,99

POINT 04 : COTISATION SIVU 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier du Syndicat Intercommunal des sapeurs-pompiers de Landser, Schlierbach et Dietwiller nous informant de l'augmentation du taux de cotisation par habitant qui passera en 2016 à 8,5505 € contre 6,5505 € pour 2015.

Cette hausse de la cotisation s'explique par l'acquisition d'un véhicule d'occasion, donné gracieusement par le SDIS de Colmar et dont seul le prix de de l'aménagement reste à la charge du SIVU, à savoir 5160 €.

Ce véhicule sera stationné dans la grange communale à Schlierbach faute de place à la caserne de Landser.

La participation de notre commune pour 2016 s'élèvera donc à 10 123,79 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, impute cette dépense au Budget 2016.

POINT 05 : ACQUISITION TERRAIN

Monsieur le Maire informe de la réception d'une demande de Madame GRUNENWALD de Cernay qui souhaite régulariser une cession au profit de la commune d'un terrain situé rue des Vignobles cadastré Section 32 Parcelle 98 d'une surface de 25 m².

En effet, cette parcelle avait été détachée de la parcelle initiale pour permettre la mise en place d'un transformateur électrique. Le transformateur a été mis en place depuis de longues années mais aucun acte de cession n'a été établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'acquisition de cette parcelle de 25 m² à l'euro symbolique et autorise le Maire à signer les actes y afférent.

Le coût de l'acte notarié sera pris en charge par la commune et imputé au budget 2016.

POINT 06 : ECHANGE DE PARCELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une demande des époux SCHMIT Denis domiciliés rue des Vergers pour l'échange de terrain. Cet échange avait été accepté par le Conseil Municipal précédent mais les époux SCHMIT avaient décidé de suspendre les échanges le temps de l'acquisition de la parcelle.

Ils souhaiteraient à présent procéder à cet échange qui leur permettrait de bénéficier d'un terrain unique plutôt que séparer par une voie publique. Cet échange se ferait entre les époux SCHMIT Denis et la commune, les époux SCHMIT cédant 0,51 ares contre 0,38 are pour la commune.

Les frais d'arpentage ont été pris en charge par le propriétaire avant la vente de la maison, les frais d'aménagement du sentier et de la clôture seront à la charge des époux SCHMIT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cet échange avec une prise en charge pour moitié des frais de notaire et demande que soient stipulées sur cet acte les servitudes d'utilité publique au bénéfice du SIAEP de SCHLIERBACH en ce qui concerne la canalisation d'eau potable présente sous l'emprise de l'ancienne voie ainsi et au bénéfice du SIA de Dietwiller et Environs pour ce qui concerne la canalisation d'assainissement.

Il devra également être précisé dans l'acte la nature de l'aménagement du sentier réalisé par le propriétaire.

Le Conseil Municipal, dans ces conditions, autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cet échange et impute la dépense au budget 2016.

POINT 07 : ARMOIRES PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la directrice de la garderie qui souhaite pouvoir bénéficier de surface de rangement supplémentaire. En effet, depuis les travaux de rénovation BBC du bâtiment, les anciennes armoires murales n'ont pas été remplacées pour des problèmes d'humidité

La commission s'est rendu sur place pour étudier la situation et propose au Conseil Municipal de valider un devis des établissements SPITTLER de Sierentz d'un montant de 1560 € TTC pour la fourniture du matériel commandé dans la cadre du marché public de rénovation. Le montage sera réalisé en régie.

Il conviendra de mettre en place également des étagères contre le mur du fond du bâtiment, ces travaux seront également réalisés par nos ouvriers communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable quant à ces propositions et impute ces dépenses au budget 2016.

POINT 08 : NOMINATION ESTIMATEUR DEGATS DE GIBIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un estimateur de dégâts de gibier qui pourraient se présenter sur notre ban communal. La fédération des chasseurs nous a transmis une liste de personnes susceptibles.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur SCHNEIDER Fernand, domicilié à Gesipitzen à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et autorise le Maire à signer tous les documents y afférent.

POINT 09 : COTISATION SPA 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un projet de contrat de la SPA (Société Protectrice des Animaux) d'un montant de 888 € pour une durée de 3 ans à compter de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au paiement de cette cotisation et impute la dépense au Budget 2016.

POINT 10 : COTISATION AMRF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de l'appel de cotisation de l'Association des Maires Ruraux de France d'un montant de 130 € pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au paiement de cette cotisation et impute la dépense au Budget 2016.

POINT 11 : NOUVEAU PERIMETRE DE FUSION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier des services de la préfecture portant nouvelle organisation territoriale de la République dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce projet d'arrêté préfectoral de périmètre de fusion intègre le périmètre de la communauté d'agglomération des Trois Frontières, la communauté de communes du Pays de Sierentz et la communauté

de communes de la Porte du Sundgau. Notre Conseil Municipal doit se prononcer au sujet de cette fusion sous 75 jours à compter de la réception du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de périmètre de fusion établi par arrêté du Préfet du Haut-Rhin en date du mars 2016.

POINT 12 : BON CADEAU

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'offrir un bon cadeau à Raphaëlla HUGUEL, la personne qui s'occupe du nettoyage de la mairie 2 fois par semaine, pour son travail sérieux et son implication. Elle a, sans mot dire, mis en place des feutres sous les sièges de toute la mairie et principalement ceux de la salle du conseil. Elle est à la fois ponctuelle et très sérieuse et Monsieur le Maire souhaiterait lui témoigner la reconnaissance du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et fixe à 50 € le montant du bon d'achat et impute la dépense au Budget 2016.

POINT 13 : URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- De Monsieur BRUNETTO François, pour la construction de box à chevaux, route Nationale : Avis favorable.
- De la SCI 4G, pour la construction d'une salle multi-activités dans notre zone d'Activités : Avis favorable.
- De la SCI VALET pour la construction d'un entrepôt dans notre zone d'activités : Avis favorable en demandant une précision sur la nature.
- De Monsieur ALTOE Jonathan pour la construction d'une maison individuelle, rue des Aulnes : Avis favorable.
- de la SCI La Forge pour la construction de 2 bâtiments de 4 logements rue de l'Eglise : Avis favorable.

POINT 14 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME

Plan Local d'Urbanisme : début de la réflexion sur le règlement et le zonage.

COMMISSION CULTURE ET ANIMATION

Une deuxième boîte à livres réalisée par nos ouvriers communaux a été confectionnée et sera installée dans le jardin du presbytère.

COMMISSION ENVIRONNEMENT - COMMUNICATION

La prochaine réunion de la commission en vue de l'élaboration du bulletin municipal aura lieu au courant du mois d'avril.

La COM COM du Pays de Sierentz a mis en œuvre un plan de prévention des déchets. La commission prendra contact pour connaître les éléments de ce plan afin d'en faire une information à destination des administrés de la commune.

Une réunion a eu lieu avec le conseil départemental pour valider le projet communal de plantations d'une haie végétale le long de la RD 6Bis I.

SCOT : Le budget 2016 a été voté et la révision du SCOT va démarrer

L'opération Haut-Rhin Propre est fixée au samedi 23/04.

La commission lance l'organisation des 1^{ères} Journées citoyennes de la commune. Cette journée est fixée au samedi 28/05 sur une demi-journée clôturée par un repas pris en commun. Une information sera distribuée dans la commune pour mobiliser des bénévoles sur des projets définis par les membres du conseil municipal ou tout simplement par des participants.

COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS

La commission se réunira les 15/04 et 11/05 dans le cadre du diagnostic de l'éclairage public.

Des travaux de modifications des installations électriques de la salle des fêtes ont été réalisés avec en outre une temporisation de l'éclairage extérieur, la séparation des circuits de l'éclairage extérieur.

COMMISSION ECOLES – PERISCOLAIRES - COMMUNICATION

ECOLE MATERNELLE : La directrice a fait remonter un souci du stationnement et demande la mise en place panneau sur le parking situé à côté de l'école maternelle.

Un projet de fresque est à l'étude.

PERISCOLAIRE : La commission projette la création d'un jardin d'été en palettes qui sera réalisé avec la structure périscolaire.

COMMISSION JEUNES : La commission a réuni les jeunes adolescents de la commune le 12/03. Quelques vingt jeunes ont participé à cette réunion au cours de laquelle le questionnaire qui leur avait été adressé a été repris. La réunion s'est terminée sur des discussions et surtout sur les attentes des uns et des autres.

ASSOCIATION FONCIERE : l'association s'est réunie le 10 mars dernier. Outre le vote du budget et le maintien du taux de cotisation, il a été rappelé que les travaux réalisés sur les chemins concernaient quelques 3km avec mis en place d'une tonne au mètre. Une attention particulière sera apportée sur le chemin longeant le fossé en aval du village qui est fréquemment utilisé par promeneurs et joggeurs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

NOM	Prénom	Qualité	Signature	Observation
JUCHS	Bernard	Maire		

BRISSIEUX	Yann	Adjoint au Maire		
DEVEY	Annie	Adjointe au Maire		
LEHR	Claude	Adjoint au Maire		
CAPOZIO	Marie	Adjointe au Maire		Absente excusée
BUBENDORFF	Jean-Luc	Conseiller municipal		
D'AMICO	Lucette	Conseiller municipal		
FONT	Christine	Conseiller municipal		
GEORGES	Mathilde	Conseiller municipal		Absente excusée
GOETTELMANN	Sylvie	Conseiller municipal		
GUTHLIN	Daniel	Conseiller municipal		
KESSLER	Evelyne	Conseiller municipal		
OTT	Gérard	Conseiller municipal		
SCHERRER	Maurice	Conseiller municipal		
SEEL	Robert	Conseiller municipal		